

## Nouveau schéma d'aménagement de la MRC

La MRC adoptera prochainement le nouveau schéma d'aménagement. Vous pouvez le consulter sur le site internet de la MRC, <http://riviereduloup.ca/mrc/?id=e2796&a=2013>. La MRC décrit le schéma d'aménagement et de développement comme étant «est un document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Il permet de coordonner les choix et les décisions qui touchent l'ensemble des municipalités concernées, le gouvernement, ses ministères et ses mandataires. Le schéma est, avant tout, un document d'intention formulé et conçu de manière à faire ressortir une vision régionale du développement. Il sert à établir un consensus parmi les municipalités en ce qui concerne les enjeux régionaux et inter-municipaux, à assurer la conciliation entre les orientations et les projets gouvernementaux et municipaux ainsi qu'à élaborer un ensemble de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire que devront respecter les municipalités en adoptant des plans et des règlements d'urbanisme conformes.»

Pour ce qui touche particulièrement la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, nous vous référons au chapitre 4 du schéma «Le Milieu villageois».

Trois séances publiques de consultation seront organisées par la MRC :  
Mercredi 1<sup>er</sup> mai à 19 h 30, Hôtel de ville de Rivière-du-Loup  
2 autres séances auront lieu à Saint-Épiphane et à Saint-Antonin

Denis Cusson,  
Directeur général